

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public, acceptées par le Conseil municipal le 23 novembre 2011, sur la pétition intitulée: «Sauvons les fêtes de quartier».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-252 au Conseil administratif en lui recommandant de mettre en œuvre une simplification et une coordination des procédures entre les différents départements lors d'événements citoyens avec un objectif de guichet unique.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris connaissance avec intérêt des auditions auxquelles a procédé la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public pour documenter la P-252.

Le déroulement, chaque année, de nombreuses fêtes de quartier, en particulier celles qui s'inscrivent dans le cadre de *La Ville est à vous*, confirme la volonté de la Ville de Genève de favoriser ces manifestations, en particulier parce qu'elles offrent des espaces de convivialité et de rencontres, le temps d'un week-end, et qu'elles sont des instruments d'intégration des nouveaux habitants.

La création d'une coordination des comités de quartier, la mise en réseau de ces derniers et leur autonomisation ont pour but de simplifier les démarches des organisateurs.

Le guide, disponible sur le site de la Ville de Genève, «Organiser une manifestation *La Ville est à vous*» permet, en quelques clics, d'accéder aux documents suivants:

- conditions pour faire partie des manifestations de *La Ville est à vous*;
- fiche d'inscription à *La Ville est à vous*;
- modèle de lettre de demande d'autorisation à adresser au Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP);
- formulaire de demande d'autorisation détaillée à adresser au SEEP.

L'ensemble de ces documents constituent un premier pas, significatif, vers un guichet unique pour les entités organisatrices. Ces dernières bénéficient par ailleurs de l'appui des services municipaux représentés au sein de la coordination rattachée au département de la culture dans l'ancienne législature et au département des finances et du logement à partir de 2011.

De façon générale, le Canton et la Ville de Genève ont considérablement facilité les démarches administratives des organisateurs de manifestations. Ainsi, depuis, 2009, un formulaire unique peut être trouvé sur les sites des deux administrations. Une fois complété par l'organisateur, l'entité qui a reçu la demande se charge de la diffuser auprès des services cantonaux et municipaux concernés.

Par ailleurs, le SEEP dispose d'une équipe dédiée aux manifestations dont le rôle est de guider les organisateurs dans leurs démarches et la recherche des meilleures solutions possibles. Il faut souligner que le SEEP développe des projets, dans tous ses secteurs d'activité, consistant à rendre l'administration plus accessible et plus proche de la population.

Concernant les événements citoyens visés par la recommandation du Conseil municipal, et plus précisément ceux permettant à la population d'un quartier de s'approprier l'espace public, les organisateurs ont le choix:

- intégrer la coordination *La Ville est à vous*, en accepter les conditions et bénéficier des avantages du concept;
- maintenir une position indépendante, ce qui implique de se plier aux règles et d'assumer les coûts imposés à n'importe quel initiateur d'une manifestation sur le domaine public.

Les Pâquis, qui organisent leur manifestation depuis dix-huit ans, ont, dans un premier temps, souhaité conserver leurs spécificités et n'ont pas rejoint la coordination. Or, ces dernières années, les exigences en matière de responsabilisation des organisateurs de manifestations, notamment dans le domaine de la gestion et du tri des déchets, se sont considérablement accrues. Le comité des Pâquis n'est pas parvenu à les assumer. Des arrangements ponctuels ont été trouvés mais les concessions demandées par le comité mettaient à mal le principe de l'égalité de traitement entre tous les organisateurs de fêtes publiques.

La solution la plus raisonnable a fini par s'imposer. Un nouveau comité s'est formé et a rejoint la coordination en 2011, sans pour autant perdre l'identité pâquisarde de la fête de quartier organisée depuis près de vingt ans.

Dans cette nouvelle configuration, l'édition 2011, intitulée «Les Pâquis sont à la rue», s'est parfaitement bien déroulée et les services municipaux apporteront tout le soutien nécessaire pour qu'il en soit de même pour la prochaine édition, aux Pâquis comme dans les autres quartiers de la ville.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Maudet